

VILLE DE SERMAIZE-LES-BAINS
ARRETE N°30
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE



Madame le Maire de Sermaize-les-Bains

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 07 mai 2018,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- BILLAUDEL Eric	Adjoint Technique Territorial - 08-1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Sermaize-les-Bains, le 28 juin 2018

Le Maire,

Martine MILLOT

